



## Le Département de la Somme engage un plan de lutte contre la prolifération du frelon asiatique

Amiens, le mardi 12 mars 2024

**Classé espèce exotique envahissante, le frelon asiatique décime les abeilles sauvages et domestiques. Il a un impact non négligeable tant sur la filière apicole et sur la sécurité des personnes que sur la biodiversité, notamment dans la Somme. Le Département a décidé de renforcer les moyens d'action déjà en place pour lutter contre la prolifération de cette espèce, avec le vote, lundi 11 mars 2024, d'une aide directe aux particuliers.**

### Limiter les ravages engendrés par cette espèce nuisible

Afin de réguler cette espèce invasive et limiter les ravages qu'elle engendre sur les acteurs principaux de la pollinisation, le Conseil départemental engage un plan de lutte contre le frelon asiatique (« *Vespa velutina nigrithorax* ») avec :

- **La mise en place d'un plan de communication**, avec notamment une page dédiée sur le site [www.somme.fr/frelonsasiatiques](http://www.somme.fr/frelonsasiatiques) pour sensibiliser la population aux dangers du frelon asiatique et faire connaître les dispositifs de lutte existants ;
- **La création d'une aide financière en faveur des particuliers propriétaires privés** pour inciter la destruction des nids de frelons asiatiques sur le domaine privé ;
- **Le développement du piégeage sélectif** du frelon asiatique et la protection des ruchers d'abeilles par la mise en place de nouveaux partenariats, notamment avec la Fédération départementale des chasseurs de la Somme.

### Une aide directe aux Samariens

Afin d'inciter et d'accompagner les particuliers samariens à détruire les nids de frelons asiatiques situés sur leur propriété, **le Département propose désormais une aide financière à hauteur de 50% du coût de la destruction du nid, plafonnée à 80 €**

Les modalités et les demandes sont à déposer sur : [www.somme.fr/aide-destruction-nid-frelons](http://www.somme.fr/aide-destruction-nid-frelons)

Cette aide est cumulable avec d'autres financements publics, à l'exception des communes où la prise en charge à 100% existe déjà. La localisation des nids de frelons sera transmise à la Préfecture de la Somme qui assure le suivi des indicateurs sur l'ensemble du territoire.

### Un partenariat avec les chasseurs de la Somme

Le piégeage est également un moyen efficace de lutte contre cette espèce. Avec le soutien du Conseil départemental, la Fédération départementale des chasseurs de la Somme engage, pour une seconde année, une action de piégeage en s'appuyant sur le réseau local des chasseurs.

L'objectif est de fournir à chaque chasseur volontaire, un piège à frelons asiatiques. **10 000 pièges cofinancés par le Département seront distribués dans ce cadre** pour un piégeage au printemps, opération qui permet de prélever les reines fondatrices et les premières ouvrières et ainsi de faire baisser le nombre de nids.

**Au total, près de 30 000 € sont mobilisés en 2024 par le Conseil départemental pour la mise en œuvre de ces actions.**

## Des actions en complément des sapeurs-pompiers du SDIS 80

Ces nouveaux moyens du Département viennent compléter ceux déjà mis en place par le Service départemental d'incendie et de secours de la Somme (SDIS 80) pour la lutte contre la prolifération du frelon asiatique.

- **En cas de présence de nid sur le domaine public et la voie publique, représentant un danger imminent pour la population** : il convient d'alerter la Mairie qui doit remplir une fiche de signalement et l'envoyer au Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) de la Préfecture de la Somme. Ce dernier se chargera de demander une intervention du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 80) qui intervient gratuitement pour la destruction de nids situés à proximité d'un établissement scolaire, d'une crèche, d'un hôpital, un EHPAD.... Deux équipes (réparties à Airaines et Ham) sont dotées de matériels spécifiques et ont la capacité d'intervenir rapidement
- **En cas de présence de nid sur le domaine privé** : il appartient au propriétaire de solliciter à ses frais l'intervention d'un professionnel de la destruction de nids de frelons asiatiques. La liste des entreprises déclarées pour la destruction de nids est disponible sur les sites de la Préfecture de la Somme et du Département. Les coûts de destruction sont variables selon l'accessibilité du nid.

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, **« le frelon asiatique représente un réel danger en termes de sécurité publique, mais aussi un risque pour la biodiversité. Le Département a décidé d'engager de nouveaux moyens, en complément de l'action du SDIS 80, pour encore mieux lutter contre cette espèce envahissante. Avec Emmanuel Noiret, Vice-président en charge de l'agriculture, de l'alimentation et de la ruralité, nous souhaitons que les Samariens s'emparent de ce nouveau dispositif, simple et incitatif, pour agir concrètement contre cette prolifération. Je remercie également l'action des chasseurs de la Somme et celle des sapeurs-pompiers en lien avec l'État. Ces actions coordonnées et conjointes sont de nature à répondre aux attentes des Samariens. »**

## CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - [edevred@somme.fr](mailto:edevred@somme.fr)

[www.somme.fr/presse](http://www.somme.fr/presse)

